

SOCIETE DE GESTION DES PARTICIPATIONS
« INDUSTRIES DES CIMENTS » : GICA

AVIS DE PROROGATION DE DELAI

Avis d'appel à manifestation d'intérêt
national et international

La Société de Gestion des Participations « Industrie des Ciments » porte à la connaissance des candidats que, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt national et international relatif à l'ouverture, à hauteur maximum de 35%, du capital social des sociétés de ciments, le délai de remise de la manifestation d'intérêt est prorogé au :

Mercredi 15 juin 2005 à 17 heures.

Le candidat doit déposer sa manifestation d'intérêt écrite, accompagnée du dossier administratif comprenant les éléments énoncés dans l'avis d'appel à manifestation d'intérêt, à l'adresse suivante :

SGP-GICA, 7 Chemin Belkacem AMANI, Val Sidi Yahia
Hydra- Alger

Le reste du contenu de l'Avis d'Appel à Manifestation d'intérêt national et international demeure sans changement.

SOCIETE DE GESTION DES PARTICIPATIONS
« INDUSTRIES DES CIMENTS » : GICA

Avis d'appel à manifestation d'intérêt
national et international

Objet

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ordonnance n°01-04 du 20 août 2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques, et des résolutions du Conseil des Participations de l'Etat, la SGP : Industrie des Ciments lance un avis d'appel à manifestation d'intérêt national et international pour l'ouverture du capital social des sociétés des ciments relevant de son portefeuille selon les modalités ci-dessous fixées:

- **L'ouverture, à hauteur maximum de 35%, du capital social des sociétés des ciments, accompagnée d'une clause d'exercice d'un droit de préférence ;**
- **Un contrat de gestion de la cimenterie, pour sa mise à niveau, sa réhabilitation et son développement.**

Cet appel à manifestation d'intérêt concerne les sociétés des ciments suivantes :

Sociétés des ciments de :	Forme juridique	Groupe concerné	Capacités nominales clinker/jour
ALGER (Rais Hamidou))	SPA	ERC Centre	810 + 600 T/J
MITIDJA (Meftah)	SPA	ERC Centre	3000 T/j
SOUR EL GHOZLANE	SPA	ERC Centre	3000 T/j
HADJAR SOUD	SPA	ERC Est	1350 + 1 800 T/J
HAMMA BOUZIANE	SPA	ERC Est	3000 T/j
AIN TOUTA	SPA	ERC Est	2 x 1500 T/J
TEBESSA	SPA	ERC Est	1600 T/j
ZAHANA	SPA	ERC Ouest	3000 + 600 T/J
SAIDA	SPA	ERC Ouest	1500 T/j

Conditions de participation.

Les candidats, désirant participer au processus, doivent présenter une manifestation d'intérêt écrite accompagnée d'un dossier administratif comportant, les éléments suivants :

- a. Une présentation du candidat : dénomination, statuts, date de création, capital social, nom du dirigeant principal, liste des pays d'implantation, activité principale

et secondaire, bilans et rapports de gestion des trois dernières années, effectifs, filiales et participations, et toutes autres informations utiles.

- b. Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'est pas en situation de liquidation judiciaire;
- c. Un mandat d'habilitation du représentant, délivré par l'organe délibérant de la société ;
- d. Une copie de l'inscription au registre du commerce;
- e. Une attestation de bancabilité;
- f. Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'est pas ou n'a pas été précédemment associé aux consultants ou à toute autre entité ayant réalisé les études d'évaluation et de valorisation des dites sociétés.

Tout candidat peut soumissionner pour une cimenterie par région, dans la limite de deux cimenteries au niveau national. Les « Due Diligence » peuvent être effectuées dans trois cimenteries au maximum, en indiquant dans la manifestation d'intérêt les cimenteries objet de son choix.

Les candidats peuvent consulter les fiches techniques de chaque société des ciments sur le site web de la SGP- GICA : [www . sgp-gica.dz](http://www.sgp-gica.dz).

Délai de remise de la manifestation d'intérêt.

Tout candidat doit déposer sa manifestation d'intérêt dans un délai maximum **de trente (30) jours** à compter de la première publication du présent avis sur la presse nationale, et au plus tard le 31 mai 2005, à l'adresse suivante : **SGP-GICA sis à : 7 chemin Belkacem AMANI val Sidi Yahia Hydra Alger.** (contre accusé de réception).

Toute manifestation d'intérêt parvenue à la SGP GICA postérieurement au délai arrêté sur «**l'avis d'appel à manifestation d'intérêt**», ne saurait être recevable.

A l'issue de l'examen de conformité du dossier administratif, les candidats seront invités à retirer un document portant «**Termes de Référence**» qui définira les conditions et les procédures de participation à ce processus, moyennant un versement d'un montant de cinquante mille (50 000) Dinars Algériens pour les opérateurs résidents ou l'équivalent en Euros pour les non résidents .